
Perspectives d'adhésion à l'UE et évolution des échanges agricoles des PECO

Perspectives of Adhesion to the EU and Evolution of Agricultural Trade in the CEEC's

Marie-Line Duboz et Julie Le Gallo



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3246>
DOI : 10.4000/economierurale.3246
ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 21 octobre 2011
Pagination : 54-68
ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Marie-Line Duboz et Julie Le Gallo, « Perspectives d'adhésion à l'UE et évolution des échanges agricoles des PECO », *Économie rurale* [En ligne], 325-326 | septembre-décembre 2011, mis en ligne le 17 octobre 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3246> ; DOI : 10.4000/economierurale.3246

Perspectives d'adhésion à l'UE et évolution des échanges agricoles des PECO

Marie-Line DUBOZ et Julie LE GALLO • Centre de recherches sur les stratégies économiques, CRESE, Université de Franche-Comté

Introduction

Une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC) devrait intervenir en 2013. Le volet agricole absorbant actuellement 43 % du budget communautaire, cette réforme dépendra largement des perspectives financières pour 2014-2020. Le lien étroit entre politique agricole et cadre budgétaire n'est certes pas nouveau mais les récents élargissements de l'Union européenne (UE) ont rendu cette question particulièrement prégnante (Duboz et Proutat, 2001 ; Bazin, 2007), l'agriculture occupant une place importante dans les nouveaux pays adhérents de l'UE. En 2009, elle représentait par exemple plus de 13 % de l'emploi total en Pologne et jusqu'à 29 % en Roumanie contre 1,5 % en Belgique et seulement 1,1 % au Royaume-Uni.

L'agriculture des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), ou peut-être devrait-on dire « les agricultures des PECO » afin de mieux rendre compte d'une réalité complexe et hétérogène (Chambon, 2008)¹, ont beaucoup changé ces vingt dernières années sous la double impulsion de la transition et de l'intégration. L'adaptation à l'économie de marché d'une part, la reprise de l'acquis communautaire et l'adhésion à l'UE d'autre part, ont conduit à des bouleversements significatifs dans les PECO en général, et dans le domaine de l'agriculture, en particulier. Le revenu moyen et la productivité agricole y ont ainsi augmenté. Pour autant, les agricultures de l'Europe post-commu-

niste souffrent encore de plusieurs handicaps comme le suremploi, l'insuffisante spécialisation et la faible taille d'une majorité des exploitations (Fauve, 2008)².

Le tableau ne serait pas complet sans une prise en compte des échanges. L'élargissement de l'union douanière européenne consécutif à l'adhésion des PECO a été étudié pour en analyser l'impact sur le commerce agricole avec les pays tiers (Chevassus-Lozza et Unguru, 2002). De même, l'élargissement en deux temps de l'UE aux PECO, en 2004 puis en 2007, a été abordé pour cerner les conséquences sur les échanges agricoles des pays ayant rejoint l'UE plus tardivement (Duboz, 2002). À chaque fois, a été posée la question d'éventuels effets de détournement et de création de commerce à la suite de l'instauration d'un tarif extérieur commun et à la suppression des barrières commerciales à l'intérieur de l'UE. La question de l'impact sur les échanges de la mise en concurrence de productions nationales différemment aidées et aux niveaux de rentabilité très variés au sein de l'UE reste cependant à éclaircir, quelques années après le plus grand élargissement qu'elle ait connu.

L'ouverture des PECO dans le cadre du processus de transition et la signature des accords européens dans la perspective de leur adhésion à l'UE ont induit une expansion exceptionnelle des échanges entre les PECO et l'UE durant les années 1990. En 1999, les exportations des premiers vers la

1. Chambon N. (2008). La diversité agricole des PECO, terres de contrastes. *Nouvelle Europe*, 5 novembre, www.europe-nouvelle.eu

2. Fauve A. (2008). Mutations des campagnes d'Europe centrale et orientale. *Nouvelle Europe*, 4 novembre, www.europe-nouvelle.eu

seconde étaient en moyenne six fois plus élevées qu'en 1989, tandis que les importations étaient, elles, sept fois plus importantes (Resmini et Traistaru, 2003). Le commerce de produits agricoles a cru lui aussi. Entre 1999 et 2004, il a ainsi presque doublé entre nouveaux États membres et entre ceux-ci et l'UE-15 (European Economy, 2006).

Ce constat, s'il ne manque pas d'intérêt, reste toutefois global. Il ne révèle rien de la concurrence à laquelle se sont livrés anciens et nouveaux États membres sur certains produits agricoles. Il n'indique pas si les mécanismes de la PAC, dont bénéficieraient les PECO après leur adhésion, ont pu amener certains d'entre eux, *dès avant celle-ci*, à privilégier certaines productions au risque de créer des excédents générateurs de chutes des prix. Il ne renseigne pas non plus sur les éventuels changements de production sous l'influence d'une concurrence accrue entre pays producteurs.

S'il apparaît, notamment, que la PAC, associée aux élargissements de l'UE, s'est avérée non seulement plus coûteuse (versement progressif des aides directes aux PECO) mais a, en outre, introduit de nouvelles distorsions, alors raison sera donnée à ceux qui doutent de son efficacité, voire qui en appellent à sa renationalisation (Sapir, 2003). La réforme prévue pour 2013 pourrait en être profondément affectée et peut-être sonner le glas de la PAC.

Afin de clarifier ces questions, cet article a pour objectif d'apprécier la façon dont a évolué la concurrence dans les échanges entre 23 pays de l'UE, plus précisément entre anciens États membres d'une part et PECO d'autre part. Il se déroule en six étapes. Dans la première, nous caractérisons les agricultures des pays constituant notre échantillon d'étude, en termes d'emploi, de poids économique, d'exploitations et de solde commercial. Dans une seconde étape, nous présentons les données utilisées : il s'agit de la nouvelle base de

données BACI du CEPII³ donnant notamment une décomposition fine des échanges de produits agricoles de l'UE-15 avec les PECO sur la période 1995-2005. À l'aide de cette base, nous étudions, dans une troisième étape, l'évolution de la structure des exportations agricoles des PECO vers l'UE entre 1995 et 2005. Dans la quatrième étape, nous évaluons avec la base BACI le degré de similarité des exportations agricoles des différents pays grâce à l'indice de Finger et Kreinin (1979). La cinquième étape a pour objet de préciser la spécialisation des pays en présence, son éventuelle évolution au cours du temps, grâce à l'indicateur d'avantage comparatifs révélés par le commerce international, tel qu'il est défini dans Lafay (1990). L'ensemble des résultats ainsi obtenus nous permet, dans une dernière étape, de conclure quant à une possible modification des échanges concernant anciens et nouveaux États membres dans la période précédant l'adhésion de ces derniers à l'UE et par suite d'appréhender les conséquences de celle-ci pour l'agriculture européenne⁴.

Les caractéristiques principales des agricultures des pays de l'UE

Si l'agriculture a constitué et constitue encore un des sujets les plus sensibles de l'adhésion des PECO à l'UE, c'est tant en raison du poids économique de ce secteur dans l'économie des nouveaux entrants qu'en raison des fonds susceptibles de leur être accordés au titre de la PAC.

3. BACI, Base pour l'analyse du commerce international – CEPII, Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

4. Notre article apparaît, à cet égard, complémentaire de celui de Bazin et Bourdeau-Lepage (2010), lequel est consacré à l'analyse de l'évolution des structures agraires et des productions des PECO depuis le début des années 2000 et particulièrement depuis leur adhésion à l'UE.

- Concernant le premier point, deux ordres de grandeur traduisent la place considérable de l'agriculture dans les PECO : en 2005, c'est-à-dire au lendemain du cinquième élargissement, l'emploi agricole occupait dans tous les PECO nouvellement admis, une part significative de la population active, toujours supérieure à 4 %, voire une fois sur deux supérieure à 8 %, et contribuait au produit intérieur brut (PIB) pour plus de 2 % dans la plupart des cas. Seuls les pays dits méditerranéens (l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal) se rapprochaient de ces deux ordres de grandeur simultanément (*tableau 1*).
- Concernant le second point, c'est-à-dire l'extension des mécanismes de la PAC à des pays au potentiel agricole certain, de nombreuses études en ont saisi très tôt les enjeux⁵. Dans un document de réflexion consacré à « l'intégration réussie des États membres dans la PAC », et publié en 2002, la Commission européenne estime, pour sa part, que l'application de la politique des prix de l'UE dans les PECO aura essentiellement pour effet d'encourager la production de céréales et que les effets sur la viande bovine et les produits laitiers seront également positifs sans parvenir toutefois à provoquer une augmentation significative par rapport aux niveaux de production jusqu'alors atteints.

La prise en compte de la structure des exploitations agricoles livre, elle aussi, des informations permettant de caractériser les agricultures des PECO. Ainsi que le rappelle Loyat (2004), un des principaux objectifs de la réforme durant la période de transition, a été « la décollectivisation de l'agriculture et la restauration de la propriété privée ». Il en a résulté « une fragmentation de la propriété et des exploitations agricoles ». En 2005, c'est-à-dire à la fin de notre période

d'étude, plus d'une exploitation sur deux avait encore une taille inférieure à 5 hectares dans les différents PECO à l'exception de deux États baltes, l'Estonie et la Lettonie (*tableau 1*). Dans certains cas, la part des petites exploitations dans le total des exploitations avoisinait ou égalait 90 % (respectivement en Hongrie et en Slovaquie). Comparativement, seuls les pays méditerranéens, pays les plus agricoles de l'UE-15, présentaient une proportion de petites exploitations dépassant les 50 %.

Dans cet ensemble, la Pologne constituait assurément un cas à part. Si la contribution de son agriculture au PIB n'était pas sensiblement différente de celle de la Hongrie (2,5 % pour la première contre 2,7 % pour la seconde), elle se caractérisait par un nombre d'exploitations agricoles sans rapport avec les autres pays européens. Les exploitations polonaises représentaient ainsi un quart des exploitations européennes et 65 % des exploitations des PECO. Leur nombre devait d'ailleurs encore augmenter entre 2003 et 2007 de 10 %, soit 220 000 exploitations supplémentaires (Bazin et Bourdeau-Lepage, 2010).

Dès avant leur adhésion, cette situation agricole des futurs États membres n'était pas sans inquiéter la Commission européenne (2002). Selon elle, la structure défavorable de l'agriculture dans les PECO, notamment le nombre élevé de petites exploitations ainsi que l'existence durable d'une agriculture de semi-subsistance alliée à la présence d'un secteur croissant tourné vers la production commerciale, posait « un certain nombre de casse-têtes administratifs et économiques à la PAC ».

Indissociable de ce qui précède, la question des échanges commerciaux de produits agricoles entre l'UE et les PECO, plus précisément leur libéralisation progressive, a également suscité de nombreuses discussions. Certes, lors du processus de transition des PECO, l'UE est très vite devenue le premier partenaire commercial des PECO

5. Voir Duboz et Proutat, (*op. cit.*) pour une revue de la littérature et une évaluation financière en la matière.

Tableau 1. L'agriculture en quelques chiffres dans l'UE (1999 et 2005)*

Pays	Part de l'emploi dans la population active (en %)		Part de ce secteur dans le PIB (en %)		Nombre d'exploitations agricoles (1 000)	dont** :	
	1999	2005	1999	2005		2005	< 5 ha (en %)
Allemagne	2,9	2,3	0,9	0,6	389,88	22,6	21,7
Autriche	6,2	5,3	1,2	1,0	170,64	32,2	6,4
Belgique	2,4	2,1	1,2	0,8	51,54	26,6	16,6
Danemark	3,3	3,2	2,0	1,2	51,68	3,4	32,1
Espagne	7,4	5,2	4,1	2,8	1 079,42	53,5	9,2
Finlande	6,4	4,9	0,9	0,9	70,62	9,3	18,8
France	4,3	3,8	2,4	1,7	567,14	26,0	35,2
Grèce	17,0	12,4	7,1	4,7	833,59	76,3	0,8
Irlande	8,6	5,9	2,9	1,3	132,67	7,0	17,8
Italie	5,4	4,1	2,6	1,9	1 728,53	73,6	2,2
Luxembourg	1,7	1,7	0,7	0,3	2,45	0,2	0,4
Pays-Bas	3,2	3,3	2,4	1,7	81,83	28,8	13,1
Portugal	12,7	11,8	3,3	1,7	323,92	74,8	3,2
Royaume-Uni	1,6	1,4	0,9	0,4	286,75	37,3	26,0
Suède	3,0	2,3	0,7	0,4	75,81	14,8	24,8
Estonie	8,8	5,8	5,1	1,9	27,75	45,3	8,1
Hongrie	7,1	4,8	4,5	2,7	714,79	89,7	1,6
Lettonie	15,3	12,6	3,6	2,2	128,67	47,3	3,4
Lituanie	20,2	14,8	7,9	2,9	252,95	51,4	2,3
Pologne	18,1	17,1	3,3	2,5	2 476,47	70,7	0,8
Rép. Tchèque	5,2	4,1	3,4	1,0	42,25	53,0	15,2
Slovaquie	7,4	4,9	4,1	1,2	68,49	90,0	3,8
Slovénie	10,2	8,9	3,2	1,8	77,17	59,4	0,4
UE-25		4,9		1,3	9 691,23	61,6	6,9

Source : Eurostat.

* Beaucoup de chiffres relatifs aux PECO ne sont disponibles qu'à partir de 1999. En conséquence, nous avons fait le choix de retenir cette année à défaut de 1995, début de notre période d'étude.

** Calculs des auteurs d'après Eurostat.

(Lefilleur, 2005). Ce partenariat privilégié s'est développé au sein d'accords d'association, signés pour certains au tout début de la décennie quatre-vingt-dix, et prévoyant l'instauration du libre-échange de nombreux produits, dans les dix années suivant leur passation. Ils en limitaient toutefois la portée pour certains d'entre eux dits « sensibles » comme le textile ou la sidérurgie, et surtout excluaient les produits agricoles. L'exclusion d'un secteur aussi économiquement important n'était pas admissible durablement. En 1999, la Commission a donc été mandatée par le

Conseil afin d'ouvrir des négociations tarifaires sur les produits agricoles.

L'absence, durant plusieurs années, de l'agriculture dans les accords d'association a logiquement constitué un frein pour le développement des exportations de produits agricoles des PECO vers l'UE (Duboz, *op. cit.*). Par la suite, celles-ci ont cependant connu un véritable essor comparativement aux importations. En 2005, trois pays nouvellement membres de l'UE, à savoir la Hongrie, la Lituanie et la Pologne, étaient devenus des exportateurs nets de denrées alimentaires, toujours majoritairement vers

Tableau 2. Solde commercial des PECO-8 pour les produits agricoles* en 1999 et 2005 (en milliards d'euros)

PECO-8	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Pologne	République tchèque	Slovaquie	Slovénie
Solde commercial en 1999	-0,16	1,08	-0,22	-0,15	-0,44	-0,53	-0,32	-0,26
Solde commercial en 2005	-0,25	0,69	-0,28	0,19	1,99	-0,73	-0,53	-0,52

Source : Eurostat

* Il s'agit des produits « aliments » et « boissons et tabacs » figurant respectivement dans les sections 0 et 1 de la nomenclature CTI Rev.4. Comme pour le tableau 1, les données pour les PECO, dans la base Eurostat, ne sont disponibles qu'à partir de 1999.

l'UE, alors que seule la première l'était en 1999 (tableau 2). Si l'UE est restée le principal partenaire commercial des PECO, notamment pour les importations (Loyat, *op. cit.*), les principaux postes d'exportation vers l'UE ont évolué ainsi que le montre notre étude (*cf. infra*).

Les données BACI Pays, années et secteurs retenus

La base de données BACI établie par le CEPII (Gaulier et Zignago, 2007)⁶ présente un triple avantage. Premièrement, elle permet de disposer de données tant pour les pays de l'UE-15 que pour tous les PECO. Deuxièmement, elle porte sur une période essentielle tant par le nombre des années couvertes que par les années concernées, à savoir celles de la transition et de la préadhésion. Troisièmement, enfin, elle donne une décomposition sectorielle très fine des échanges de produits agricoles.

- En ce qui concerne le premier élément, nous avons choisi de raisonner avec les 15 anciens États membres, d'une part, et 8 nouveaux États membres, d'autre part. Ces derniers, notés PECO-8, recouvrent l'ensemble des pays ayant adhéré à l'UE le 1^{er} mai 2004. Il ne nous a pas semblé opportun d'introduire la Bulgarie et la Roumanie dont l'adhésion s'est faite le

1^{er} janvier 2007, c'est-à-dire deux années après la fin de notre période d'étude.

- En ce qui concerne le deuxième élément, nous nous sommes tout d'abord focalisés sur 1995 et 2005, c'est-à-dire sur la première et la dernière année de l'échantillon alors disponibles sur BACI. Par ailleurs, nous nous sommes intéressés à l'année 1999 dans les dernières sections et ce pour trois raisons principales. La première repose sur le fait que beaucoup de données caractérisant l'agriculture n'ont été disponibles pour les PECO qu'à partir de 1999 (*cf. supra, tableau 1*). La seconde renvoie au fait que l'année 1999 est, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, celle où la Commission européenne a ouvert des négociations avec chacun des PECO qui ont favorisé une libéralisation et donc un développement des échanges commerciaux agricoles. La troisième raison tient au fait que le processus d'élargissement de l'UE aux PECO a été pris en compte dans les perspectives financières 2000-2006, arrêtées à Berlin en mars 1999. L'assistance financière des communautés européennes aux pays candidats de l'Est a alors notamment été fournie par le biais d'un instrument créé en 2000, appelé SAPARD, « programme spécial pour l'adhésion pour l'agriculture et le développement rural ». Ce programme a eu pour but de soutenir les efforts de préparation des pays candidats à la participation au marché

6. Gaulier G., Zignago S. (2007). *BACI: A world database of international trade at the product-level 1995-2004 version*. Document de travail du CEPII.

unique et à la PAC, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de l'acquis communautaire.

- En ce qui concerne enfin le troisième élément, nous avons effectué une classification des produits agricoles en fonction de leur nature. La base BACI est une base de données annuelles des valeurs et quantités échangées, au niveau le plus fin c'est-à-dire plus de 5 000 produits. Ceci en fait assurément la richesse mais invite cependant à un travail de regroupement des différentes rubriques entre elles afin, dans le cadre de notre problématique, de mieux cerner sur quelles catégories de produits agricoles, les pays étudiés se livrent à une concurrence plus ou moins forte. Pour ce faire, nous avons procédé en deux étapes. Premièrement, nous nous sommes appuyés sur la nomenclature CTCI Rév. 4⁷ pour établir un regroupement préalable des 5 000 produits en 47 grandes catégories, passant ainsi d'un niveau 5 à un niveau 3. Deuxièmement, à partir de ces 47 catégories, nous avons réparti les produits en 21 classes suivant que les produits sont bruts, ce qui renvoie aux céréales, transformés, c'est-à-dire directement consommables, ou intermédiaires, c'est-à-dire relevant des industries agroalimentaires (voir *infra*, tableau 7). En effet, cette classification nous semble couvrir fidèlement le spectre des productions de l'agriculture européenne.

Évolution de la structure des exportations agricoles des PECO-8 vers l'UE-15

Le temps semble loin où les animaux vivants, les produits carnés, les fruits et les légumes constituaient l'essentiel sinon la totalité des exportations est-européennes

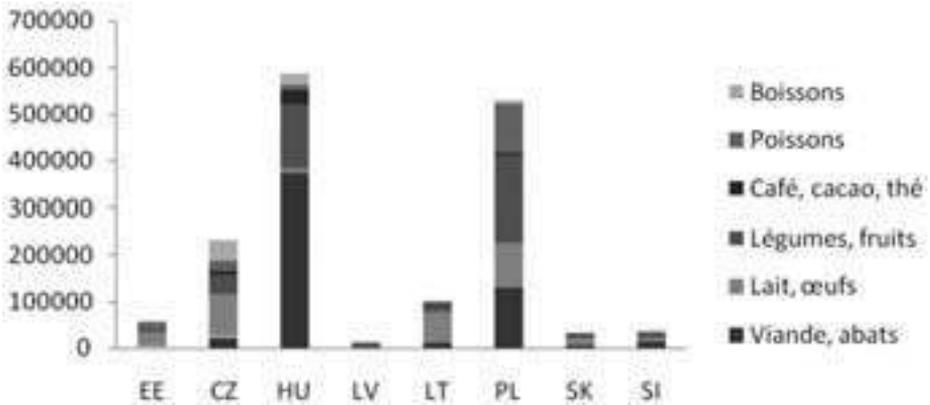
7. Il s'agit de la classification type pour le commerce international, révisée, et qui a été acceptée par la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2006.

(Duboz, *op. cit.*). Si, en 2005, cette triade continue d'occuper une place certaine dans les exportations agricoles des PECO-8 vers l'UE-15, celle-ci n'est plus exclusive. Une diversification s'est opérée entre 1995 et 2005. Les exportations de lait et de poissons polonais ou encore celles de céréales, d'oléagineux et de sucre tchèques et hongrois représentent une part significative des exportations des PECO-8 vers l'UE-15 au milieu des années 2000 (*graphiques 1 à 7*).

Le rôle majeur joué par la Hongrie, la Pologne et la République tchèque dans les exportations est-européennes ne s'est, lui, pas démenti. Ce trio, en 1995 comme en 2005, occupe toujours une place de choix. Une nuance doit toutefois être apportée. La première place n'est plus réservée à la Hongrie mais à la Pologne dans la majorité des produits. Lukas et Mládek (2006) expliquent très simplement cette situation. Certes, la grande ambition de la Hongrie était de continuer à étendre ses marchés dans l'UE, avant même son adhésion. Elle a cependant enregistré un recul dans ce domaine dont l'origine réside dans des coûts de production trop élevés, en particulier dans le secteur du bétail, et dans le retard pris pour répondre aux exigences de normes européennes. La Pologne se singularise, au contraire, en 2005, par des niveaux d'exportations spectaculaires au regard du passé, dus essentiellement à des coûts de production bas, en particulier pour ce qui est du facteur travail.

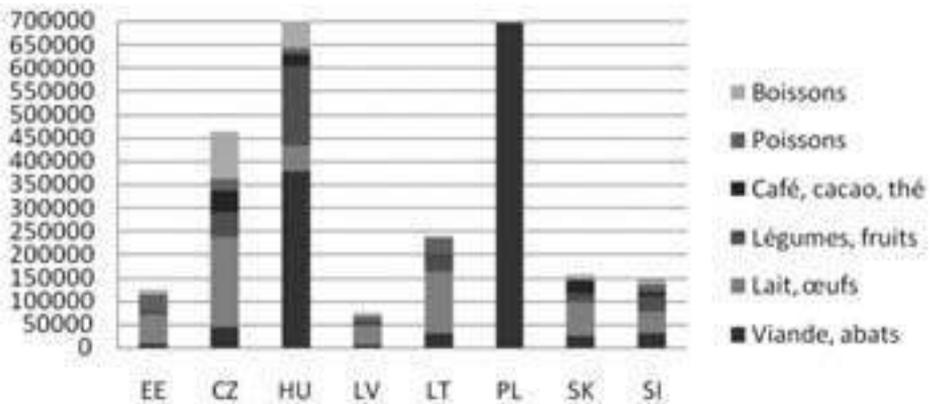
Pour être tout à fait exhaustif, il convient d'ajouter qu'une tendance se manifeste dans les autres PECO vers un développement également des marchés d'exportations. La Slovaquie et la Slovénie, bien qu'à des niveaux encore très faibles, en témoignent pour certains produits transformés et pour les produits intermédiaires (*graphiques 2 et 7*).

Graphique 1. Exportations des PECO-8 vers l'UE-15 en 1995 (produits transformés en milliers de dollars)



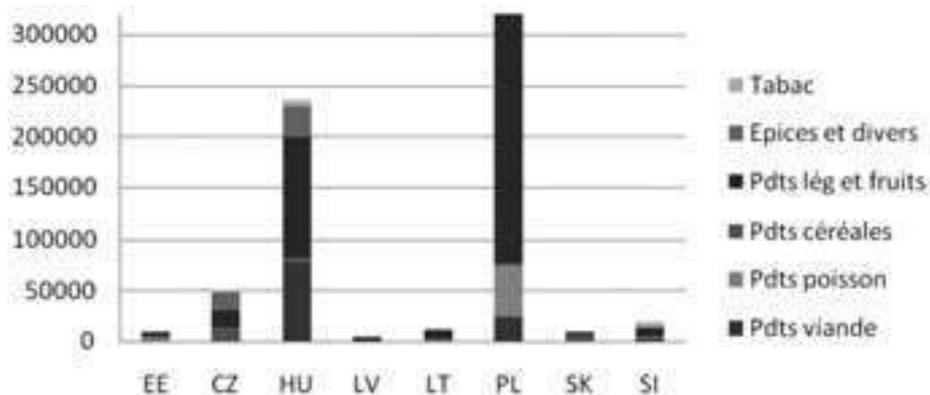
Source : calculs des auteurs d'après la base BACI

Graphique 2. Exportations des PECO-8 vers l'UE-15 en 2005 (produits transformés en milliers de dollars)



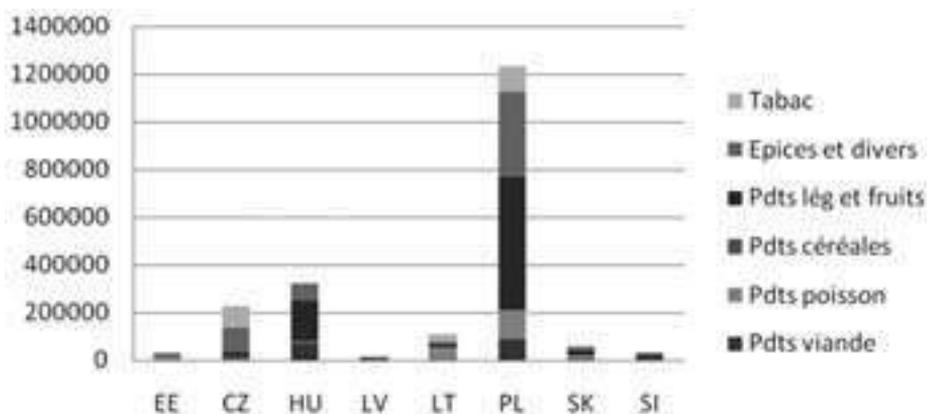
Source : calculs des auteurs d'après la base BACI

Graphique 3. Exportations des PECO-8 vers l'UE-15 en 1995 (suite des produits transformés en milliers de dollars)



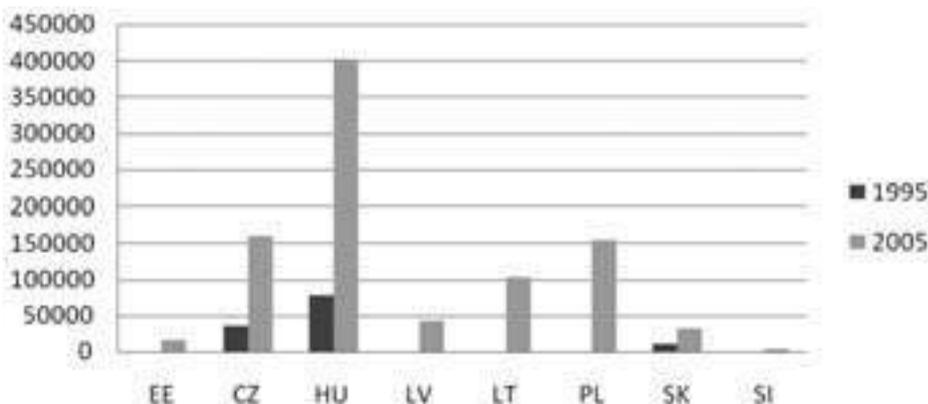
Source : calculs des auteurs d'après la base BACI

Graphique 4. Exportations des PECO-8 vers l'UE-15 en 2005 (suite des produits transformés en milliers de dollars)



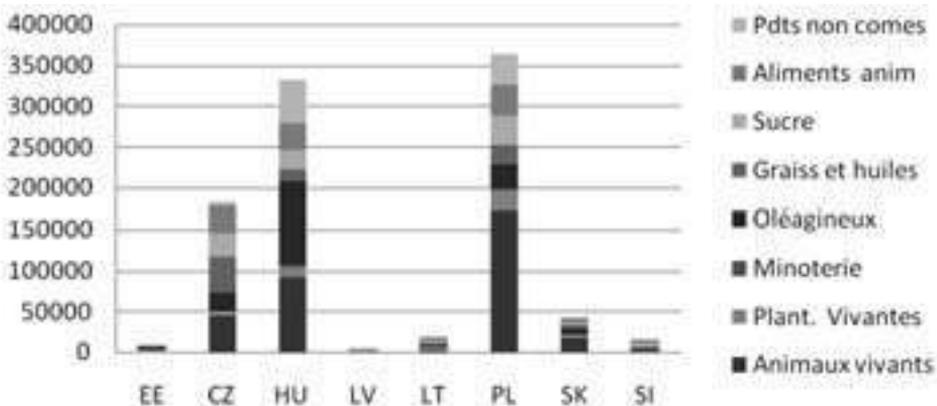
Source : calculs des auteures d'après la base BACI

Graphique 5. Exportations de céréales des PECO-8 vers l'UE-15 (en milliers de dollars)



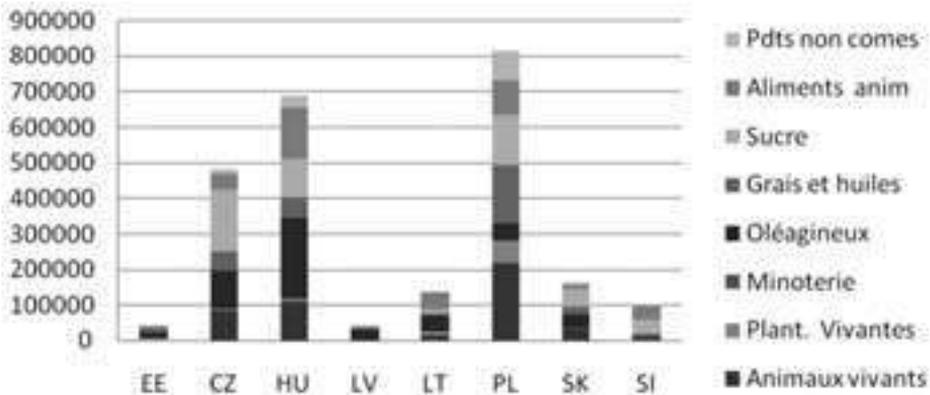
Source : calculs des auteures d'après la base BACI

Graphique 6. Exportations des PECO-8 vers l'UE-15 en 1995 (produits intermédiaires en milliers de dollars)



Source : calculs des auteures d'après la base BACI

Graphique 7. Exportations des PECO-8 vers l'UE-15 en 2005 (produits intermédiaires en milliers de dollars)



Source : calculs des auteurs d'après la base BACI

Le degré de similarité des exportations agricoles des membres de l'UE

L'indice de Finger et Kreinin (1979) mesure le degré de similarité des exportations de deux pays sur un marché tiers, la notion de minimum (notée *min* dans la formule ci-après) permettant de prendre en compte pour tous les produits la part que les deux pays exportent à l'identique. Cet indice varie entre les valeurs 0 et 1, 0 correspondant à une dissimilitude parfaite et 1 à une similarité parfaite. Il se calcule comme suit :

$$S(a, b) = \frac{\sum_{i=1}^N \min(X_i(a, c), X_i(b, c))}{\sum_{i=1}^N X_i(c)}$$

où N est le nombre de produits considérés et où :

– $X_i(a, c)$ est la part du produit i dans les exportations du pays a vers le pays c

– $X_i(b, c)$ est la part du produit i dans les exportations du pays b vers le pays c .

Ici, $N = 21$. Nous avons calculé cet indice pour tous les couples de pays constitués d'un pays issu des PECO d'une part, et d'un pays issu de l'UE-15, d'autre part, (c'est-à-dire 112 couples). Le pays c prend la valeur : UE-15 et nous avons calculé cet indice pour les produits agricoles en général, les produits agricoles intermédiaires et les produits agricoles transformés, soit 336 indices pour chaque année de la période

1995-2005. Nous présentons ci-après un extrait des résultats les plus pertinents à l'aune de notre problématique, à savoir dans quelle mesure anciens et nouveaux États membres sont entrés en concurrence sur certains types de produits agricoles.

Plus précisément, *le tableau 3* donne les indices de Finger et Kreinin (1979) pour quelques couples de pays issus des PECO et de l'UE-15 dans le cadre de leurs exportations agricoles, prises globalement, vers l'UE-15 pour les trois années, 1995, 1999 et 2005. Ces pays ont été retenus sur la base d'une approche multicritères prenant en compte la part de l'emploi agricole dans leur population active, la part du secteur agricole dans leur PIB (*cf. supra tableau 1*) et enfin l'importance de leur population totale laquelle est souvent liée positivement à leur poids politique au sein de l'UE. Il en résulte que pour les PECO, le choix de la Pologne, de la Hongrie, de la République tchèque et de la Slovaquie s'imposait. Pour les pays de l'UE-15, l'un et/ou l'autre des deux premiers critères, voire parfois le troisième, conduisaient à opter pour l'Espagne, la Grèce, l'Italie et l'Autriche. À la lumière du troisième critère, il paraissait peu envisageable de ne pas inclure l'Allemagne et la France dont nul n'ignore le poids constant dans les décisions relatives à la PAC.

Tableau 3. Similarité des exportations agricoles globales de quelques pays issus des PECO et de l'UE-15 vers l'UE-15

Pays	Pologne			Hongrie			Répub. Tchèque			Slovaquie		
	1995	1999	2005	1995	1999	2005	1995	1999	2005	1995	1999	2005
Allemagne	0,46	0,45	0,71	0,45	0,46	0,52	0,71	0,63	0,69	0,57	0,45	0,67
Autriche	0,52	0,44	0,65	0,58	0,45	0,50	0,70	0,60	0,63	0,60	0,40	0,63
Espagne	0,48	0,55	0,59	0,41	0,45	0,46	0,49	0,50	0,41	0,36	0,31	0,42
France	0,52	0,49	0,70	0,52	0,54	0,63	0,76	0,68	0,76	0,65	0,50	0,68
Grèce	0,52	0,50	0,57	0,38	0,38	0,37	0,46	0,45	0,42	0,35	0,27	0,39
Italie	0,49	0,50	0,60	0,46	0,47	0,45	0,51	0,54	0,48	0,37	0,32	0,47

Source : calculs des auteurs d'après la base BACI

Tableau 4. Similarité des exportations agricoles transformés de quelques pays issus des PECO et de l'UE-15 vers l'UE-15

Pays	Pologne			Hongrie			Répub. Tchèque			Slovaquie		
	1995	1999	2005	1995	1999	2005	1995	1999	2005	1995	1999	2005
Allemagne	0,44	0,43	0,69	0,39	0,40	0,53	0,71	0,67	0,79	0,62	0,68	0,69
Autriche	0,51	0,41	0,64	0,53	0,46	0,51	0,69	0,67	0,78	0,54	0,58	0,71
Espagne	0,50	0,56	0,60	0,44	0,48	0,58	0,51	0,56	0,44	0,44	0,52	0,48
France	0,51	0,50	0,73	0,48	0,47	0,54	0,78	0,81	0,76	0,60	0,61	0,66
Grèce	0,72	0,65	0,62	0,42	0,47	0,54	0,46	0,59	0,47	0,43	0,55	0,46
Italie	0,53	0,51	0,60	0,52	0,51	0,61	0,60	0,69	0,64	0,47	0,57	0,53

Source : calculs des auteurs d'après la base BACI

Tableau 5. Similarité des exportations de produits agricoles intermédiaires de quelques pays issus des PECO et de l'UE-15 vers l'UE-15

Pays	Pologne			Hongrie			Répub. Tchèque			Slovaquie		
	1995	1999	2005	1995	1999	2005	1995	1999	2005	1995	1999	2005
Allemagne	0,54	0,55	0,77	0,49	0,53	0,69	0,80	0,52	0,60	0,55	0,51	0,63
Autriche	0,69	0,70	0,70	0,65	0,62	0,76	0,89	0,54	0,79	0,73	0,56	0,79
Espagne	0,52	0,59	0,60	0,44	0,51	0,44	0,66	0,46	0,44	0,46	0,41	0,46
France	0,66	0,67	0,78	0,63	0,63	0,72	0,85	0,55	0,79	0,72	0,60	0,82
Grèce	0,15	0,14	0,31	0,13	0,12	0,21	0,33	0,16	0,24	0,20	0,11	0,25
Italie	0,53	0,48	0,59	0,32	0,42	0,41	0,40	0,43	0,42	0,36	0,34	0,43

Source : calculs des auteurs d'après la base BACI

Les tableaux 4 et 5 fournissent les indices de Finger et Kreinin (1979) pour quelques couples de pays issus des PECO et de l'UE-15, respectivement dans le cadre de leurs exportations de produits transformés et de produits intermédiaires vers l'UE-15.

Sur la période de transition 1995-1999, le tableau 3 montre que le degré de similarité des exportations agricoles entre pays d'Europe centrale et pays de l'UE-15 se réduit le plus souvent pour la Pologne et la République tchèque, systématiquement pour la

Slovaquie, mais augmente majoritairement pour la Hongrie. Il est dans ces conditions difficile de conclure à une tendance générale. Entre 1999 et 2005, période de libéralisation des échanges agricoles, les indices obtenus suivent, en revanche, une tendance plus nette, l'indice de Finger et Kreinin (1979) augmentant désormais systématiquement en Pologne et en Slovaquie et continuant de croître pour ce qui de la similarité des exportations hongroises avec celles de l'Allemagne, l'Espagne et la France. La République tchèque est dans une situation

particulière, les valeurs de l'indice alternant baisse ou hausse sur les 2 sous-périodes considérées. En 2005, une coupure semble par ailleurs s'opérer entre pays du Sud de l'Europe et ceux du Nord. À l'exception notable de la Pologne, l'indice est systématiquement inférieur à 0,50 quand est considérée la similarité des exportations des trois autres PECO avec celles de l'Espagne, de la Grèce et de l'Italie. Il est en revanche, supérieur à 0,50 lorsqu'est abordée la similarité des exportations de ces trois PECO avec celles de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche. Un effet de proximité géographique semble jouer, ces deux derniers pays se positionnant nettement sur les mêmes types de produits que leurs voisins immédiats de l'Est. De fait, en Allemagne, les indices les plus élevés sont obtenus pour les deux pays avec lesquels elle a une frontière commune, respectivement la Pologne (0,71) et la République Tchèque (0,69). De même, les degrés de similitude des exportations sont importants pour l'Autriche avec la République Tchèque et la Slovaquie (indices égaux à 0,63), pays avec lesquels l'Autriche partage une frontière.

La prise en compte de la distinction entre produits transformés et produits intermédiaires n'apporte pas d'éléments fondamentalement nouveaux. Elle conduit cependant au constat selon lequel la France présente un degré de similarité de ses exportations, avec celles des quatre pays d'Europe centrale considérés, plus élevé pour les produits intermédiaires que pour les produits transformés. La Grèce se distingue, quant à elle, par des indices particulièrement faibles, inférieurs à 0,25, pour les produits intermédiaires.

Au total, il ressort donc qu'une concurrence s'exerce nettement entre pays immédiatement proches géographiquement. L'Allemagne et l'Autriche ont ainsi plus à redouter la concurrence des exportations agricoles des nouveaux entrants que n'ont à la craindre les pays méditerranéens. Plus éloignée géographiquement, mais bénéfici-

ant de conditions climatiques semblables à l'Allemagne et à l'Autriche, la France peut, avec raison, ressentir le même type de crainte.

La spécialisation agricole des pays de l'UE-15 et des PECO

Pour approfondir notre étude, nous avons cherché à établir dans quels produits précisément les pays considérés sont spécialisés et si cette spécialisation a évolué dans le temps. Pour se faire, nous nous sommes appuyés sur les travaux de Lafay (1990) où l'avantage comparatif, tel qu'il est révélé par le commerce extérieur, est mesuré par l'indicateur de contribution au solde commercial. Sous l'hypothèse d'absence d'avantage comparatif ou de désavantage comparatif pour chaque produit i , l'excédent ou le déficit commercial global devrait être réparti entre les différents produits selon leur poids respectif. Exprimé en millièmes du PIB, cet indicateur s'écrit, pour un produit i et un pays k donné :

$$f_{ik} = (1000/Y_k) \left((X_{ik} - M_{ik}) - (X_k - M_k) \right) / (X_{ik} + M_{ik}) / (X_k + M_k)$$

où Y_k , M_k et X_k représentent respectivement le PIB, les importations et les exportations globales du pays k ; M_{ik} et X_{ik} représentent respectivement les importations et les exportations du pays k pour le produit i .

Si f_{ik} est positif, le pays k connaît un avantage comparatif pour le produit i . Si f_{ik} est négatif, le pays k connaît, pour le produit i , un désavantage comparatif par rapport aux autres produits à l'intérieur de ce pays. Ainsi, au contraire de l'indice de Finger et Kreinin (1979), l'indice de Lafay (1990) permet d'étudier non plus les pays par deux mais chaque pays individuellement. Il est conforme à la logique ricardienne de l'avantage comparatif puisqu'il permet de rendre compte des rôles respectifs des produits pour chacun des pays.

Le calcul de l'indice de Finger et Kreinin (1979) nous a montré que la concurrence en matière d'exportations agricoles ne s'exerçait pas à l'identique entre tous les pays. Il nous a semblé, par conséquent, peu pertinent de conserver la Grèce dans notre échantillon, ce pays présentant un indice de similarité des exportations dont les valeurs sont souvent faibles. Calculé pour chacun des 21 secteurs agricoles retenus, dans 8 pays européens dont 3 d'Europe centrale, l'indicateur f_{ik} présente souvent des valeurs basses, majoritairement inférieures à l'unité en valeur absolue (*tableau 6, in fine*). Dans la plupart des cas, les pays étudiés ne se caractérisent pas par des désavantages ou des avantages comparatifs très marqués. Parallèlement, à quelques exceptions près, les désavantages de chacun sont relativement stables sur la période étudiée.

L'Espagne est en fait le seul pays où l'indicateur f_{ik} atteint des valeurs très élevées : il s'agit d'un avantage comparatif marqué, stable et bien connu dans le secteur des fruits et légumes ($f_{ik} = 9,06$ en 1995 ; $f_{ik} = 10,33$ en 2005). Dans ce domaine, seule l'Italie est en mesure d'exercer une certaine concurrence. La Hongrie, qui possédait aussi un avantage comparatif dans ce même secteur en 1999, a vu celui-ci disparaître en 2005.

L'Espagne se caractérise également par un avantage comparatif, bien que moins spectaculaire, dans le secteur de la viande et des abats, susceptible, là, d'être érodé à terme par la concurrence venue des PECO. La Hongrie et la Pologne sont en effet des pays présentant un réel avantage comparatif dans ce domaine, certes en diminution pour la première mais en augmentation sensible pour la seconde. La France est, pour sa part, dans une situation comparable dans le secteur du lait vis-à-vis de la Pologne, et dans celui des céréales vis-à-vis de la Hongrie et de la République Tchèque.

Ces échelles d'avantages et de désavantages comparatifs, bien que très souvent

serrées, livrent donc des informations intéressantes. La véritable concurrence à redouter des PECO pour les pays de l'UE-15 ne concerne, au final, que quelques pays et quelques produits. Les principaux produits en question ne sont toutefois pas anodins, la viande, le lait et les céréales ayant toujours fait l'objet d'une aide marquée de la part de la PAC (Brehon, 2008).

Conclusion

Dans un double contexte d'élargissement annoncé de l'UE et de réforme de la PAC, cet article s'est intéressé à la façon dont la concurrence entre anciens États membres et PECO a évolué durant la période 1995-2005. À partir du calcul de l'indice de Finger et Kreinin (1979) d'une part, et de l'indicateur de Lafay (1990) d'autre part, nous avons ainsi mis en évidence deux résultats principaux.

- *Premièrement, contrairement à leur sentiment*, les pays méditerranéens ne sont pas ceux qui ont le plus à craindre l'élargissement de l'UE à l'Est. Si la faiblesse première des coûts de production chez les nouveaux entrants a pu alimenter cette crainte chez les pays du Sud de l'Europe, il apparaît, au lendemain de l'adhésion des PECO, que la concurrence s'exerce avant tout sur les pays du Nord de l'Europe dont les exportations sont majoritairement semblables à celles des nouveaux membres.

- *Deuxièmement, une évolution de la spécialisation* des PECO est constatée entre 1999 et 2005 vers des produits traditionnellement aidés par la PAC et produits massivement par les anciens États membres. Ce dernier résultat nous incite à nous interroger sur les fondements de cette accentuation de la spécialisation de certains pays. Les réformes menées dans le cadre de la transition sont-elles à l'origine de la plus forte spécialisation de la Pologne dans les secteurs de la viande et du lait ? Ces mêmes réformes

expliquent-elles la spécialisation croissante de la Hongrie et de la République Tchèque dans les céréales ? Ou faut-il voir, pour ses trois pays, la volonté de se situer, à terme, après leur adhésion, dans des secteurs donnant lieu historiquement à des aides significatives de la part de l'UE ?

Certes, une spécialisation dans un secteur agricole plutôt qu'un autre obéit à des impératifs notamment climatiques et de ressources naturelles. Une spécialisation ne se décrète pas. Toutefois, lors de réformes aussi massives et en profondeur que celles qu'ont connues les PECO et dans la perspective de l'adhésion, certains pays ont pu préférer se spécialiser dans certaines productions plutôt que d'autres. La Commission européenne (2002) craignait elle-même, dès avant le cinquième élargissement, que les mécanismes de la PAC n'encouragent la production de céréales, de viande bovine

et de produits laitiers (*cf. supra*). À la veille d'une nouvelle réforme de la PAC, les implications de cette situation ne doivent pas être minimisées. Il est bon de rappeler, en outre, que lors du Conseil européen de Bruxelles d'octobre 2002, il a été décidé que les aides accordées aux PECO augmenteraient progressivement à compter de 2004 pour atteindre, en 2013, le niveau applicable dans l'UE, pesant alors, à l'avenir, lourdement financièrement sur celle-ci et contribuant par ailleurs à accroître la compétitivité de l'agriculture des nouveaux entrants et donc leur production.

Dans cette perspective, une évaluation du rôle de PAC et de l'incidence de ses réformes pourrait être menée de façon plus formelle afin de préciser ce constat. Les outils de l'économétrie permettraient en particulier de repérer une éventuelle causalité entre l'influence de la PAC et les changements de spécialisation observés. ■

Tableau 6. Avantages et désavantages comparatifs de quelques pays de l'UE-15 et des PECO dans leurs échanges agricoles avec l'UE

	Allemagne		Autriche		Espagne		France		Italie		Pologne		Hongrie		Rép. Tchèque		
	1999	2005	1999	2005	1999	2005	1999	2005	1999	2005	1995	2005	1999	2005	1999	2005	
Produits transformés																	
Viande et abats	-0,87	-0,42	0,01	-0,08	0,65	1,60	-0,14	-0,15	-2,17	-2,43	0,36	1,44	3,88	1,36	-0,06	-1,59	
Lait, pdts laitiers, œufs	0,17	0,07	0,53	1,01	-0,55	-0,53	0,88	1,44	-1,61	-1,47	0,04	1,54	-0,07	-0,80	0,04	0,06	
Légumes et fruits	-2,87	-3,34	-1,99	-2,11	9,06	10,33	0,01	-0,17	0,89	1,14	0,04	0,10	1,35	0,09	-1,25	-1,96	
Café, cacao, thé	0,02	0,09	-0,28	-0,31	-0,07	-0,01	-0,31	-0,25	0,08	0,16	0,07	-0,01	-0,14	-0,75	-0,34	-0,68	
Poissons et crustacés	-0,24	-0,28	-0,48	-0,38	-0,09	0,26	-0,44	-0,29	-1,08	-1,17	0,40	0,43	0,08	0	0,05	-0,02	
Pdts à base de viande	-0,19	0,06	-0,08	0,12	0,13	0,27	0,06	-0,03	0,20	0,34	0,10	0,25	0,87	0,51	0	-0,03	
Pdts à base de poisson	-0,03	-0,03	-0,36	-0,32	0,30	0,44	-0,13	0,16	-0,22	-0,27	0,18	0,24	-0,06	-0,11	-0,14	-0,17	
Pdts à base de céréales	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,05	0,12	0,19	-0,07	-0,07	-0,10	-0,17	-0,01	-0,02	0,13	0,20	
Pdts à base de lég., fruits	-0,69	-0,58	-0,19	-0,09	0,92	1,19	-0,41	-0,56	0,49	0,67	1,31	1,35	1,62	0,95	-0,25	-0,58	
Épices, prép. alimentaires	-0,20	0,11	-1,48	-1,51	-0,43	-0,30	-0,23	0,09	0,61	0,98	-0,14	-0,44	-0,11	-1,45	-1,04	-1,39	
Boissons	-1,26	-1,08	0,67	1,00	0,79	0,91	2,74	2,68	0,97	1,14	-0,15	-0,04	0,62	-0,26	0,23	-0,07	
Tabacs et pdts dérivés	0,15	0,72	0,07	0,55	-0,51	-1,23	-1,10	-0,94	-1,01	-1,44	0	0,22	0,09	-0,46	0,22	0,35	
Produits bruts																	
Céréales	0,04	0,05	0,22	0,21	-0,59	-1,04	2,38	2,09	-0,63	-0,33	-0,14	0,13	1,45	3,00	0,18	0,85	
Produits intermédiaires																	
Animaux vivants	0	-0,20	0,07	-0,35	-0,16	-0,05	0,89	0,94	-1,32	-1,20	0,47	0,33	0,67	0,14	0,17	0,54	
Plantes vivantes	-1,06	-1,06	-1,20	-0,99	0,08	0,04	-0,60	-0,65	-0,09	-0,01	0	-0,16	-0,06	-0,35	-0,26	-0,47	
Produits de la minoterie	0,04	0,03	0	0	0,02	0,01	0,01	0,03	0,01	0,03	-0,02	-0,05	0,04	0	0	-0,02	
Graines et oléagineux	-0,26	-0,24	-0,15	-0,21	-0,15	-0,16	0,28	0,35	-0,06	-0,09	-0,06	-0,12	0,81	1,34	0,72	0,35	
Graisses, huiles, beurre	0	-0,29	-0,31	-0,51	0,62	1,75	-0,62	-0,36	-0,57	-0,67	-0,27	-0,21	-0,15	-0,25	-0,03	-0,34	
Sucre	-0,03	-0,17	-0,31	-0,60	-0,11	0	0,71	0,89	-0,23	-0,24	0,12	-0,23	0,16	0,68	-0,11	0,76	
Aliments pour animaux	-0,01	-0,09	-0,50	-0,31	-0,09	0,14	0,38	0,42	-0,34	-0,38	-0,41	-0,29	0	0,13	-0,64	-0,96	
Produits non comestibles	-0,01	0,01	-0,13	-0,08	0,05	0,06	-0,05	-0,05	-0,04	-0,03	0,10	0,06	0,33	0,08	-0,10	-0,06	

Source : Calculs des auteurs d'après la base BACI

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bazin G. (2007). Politique agricole commune à l'Est – Premiers résultats. *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 1063, septembre-octobre, p. 11-21.
- Bazin G., Bourdeau-Lepage L. (2010). L'agriculture dans les pays d'Europe Centrale et Orientale : continuité et adaptation. *mimeo*.
- Brehon N.-J. (2008). L'agriculture européenne à l'heure des choix : pourquoi croire à la PAC ? Contribution au bilan de santé de la PAC. Notes de la Fondation Robert Schuman, octobre.
- Chevassus-Lozza E., Unguru M. (2002). L'élargissement de l'union douanière européenne aux pays d'Europe centrale et orientale. *Économie rurale*, n° 267, janvier-février, p. 42-55.
- Commission européenne (2002). *L'élargissement et l'agriculture : l'intégration réussie des nouveaux États membres dans la PAC*. SEC (2002), Bruxelles, 1^{er} janvier.
- Duboz M.-L., Proutat J.-L., (2001). Agricultures et élargissement – Les enjeux et les coûts. *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 1014, avril, p. 33-50.
- Duboz M.-L. (2002). Les conséquences agricoles d'un élargissement sélectif de l'Union européenne. *Économie Internationale*, n° 91, 3^e trimestre, p. 57-71.
- European Economy (2006). *Enlargement, two years after: an economic evaluation*. Occasional Papers, May.
- Finger J.-M., Kreinin M.-E. (1979). A measure of export similarity and its possible uses. *The Economic Journal*, n° 89, p. 905-912.
- Lafay G. (1990). La mesure des avantages comparatifs révélés. *Économie Prospective Internationale*, n° 41, 1^{er} trimestre, p. 27-43.
- Lefilleur J. (2005). Vers une régionalisation des échanges commerciaux en Europe centrale et orientale ? *Économie Internationale*, n° 101, p. 89-114.
- Loyat J. (2004). L'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe Centrale et Orientale : un enjeu pour l'agriculture. *Études européennes*, Revue en ligne, n° 2.
- Lukas Z., Mládek J. (2006). Central and East european agriculture in integrating Europe. *wiiw Research Reports*, n° 329.
- Resmini L., Traistaru J. (2003). Spatial implications of economic integration in EU accession countries. In Traistaru J. Nijkamp P., Resmini L. (ed.) "The emerging economic geography in EU accession countries", Ashgate, p. 3-27.
- Sapir A. (2003). *An agenda for a growing Europe – Making the EU economic system deliver*. Report of an independent high-level study group established on initiative of the president of the European Commission, Sapir as Chairman of the group, July.
- Chambon N. (2008). La diversité agricole des PECO, terres de contrastes. *Nouvelle Europe*, 5 novembre, www.europe-nouvelle.eu